



PRODUITS LOGICIELS PTC

BASE D'AUTORISATION DE LICENCE DES PRODUITS SOUS LICENCE CREO ET DES AUTRES PRODUITS SOUS LICENCE CAD

Objet du présent document

Le présent document définit la base d'autorisation et les restrictions pour chaque Produit sous Licence Creo de PTC et pour tous les autres Produits sous Licence CAD. Dans la plupart des cas, le présent document est intégré aux documents juridiques régissant l'utilisation du logiciel fourni sous licence par PTC au Client (collectivement désignés par le terme « Contrat de Licence »). En cas d'incohérence entre le présent document et le devis de PTC sur la base duquel le Client a acheté les licences (« le Devis »), le Devis prévaudra. Par exemple, le présent document peut indiquer qu'un produit fait l'objet d'une licence spécifique, mais si le nom du produit sur le Devis mentionne une base d'autorisation différente, c'est le Devis qui prévaudra. PTC pourra occasionnellement mettre à jour ce document, mais chaque achat réalisé par le Client sera régi par la version la plus récente du document en vigueur au moment de l'achat.

DESCRIPTION DES BASES D'AUTORISATION COMMUNES

« **Utilisateur Simultané** » (**CU**) : Chaque produit disposant d'une licence Utilisateur Simultané peut être utilisé par un individu, à n'importe quel moment.

Les produits Utilisateurs Simultanés sont généralement « flottants », sauf dans les cas de figure suivants :

- **Licence Verrouillée (L)** : Lorsque le numéro de référence comprend le suffixe « L », le produit concerné peut uniquement être utilisé conjointement à un autre produit PTC dont il est une extension, et l'utilisation du Produit sous Licence Verrouillée s'appuiera sur la même base d'autorisation que l'autre produit.
- **Instances Multiples** : Une personne qui utilise plusieurs instances de produits Utilisateur Simultané, à un moment spécifique, devra dans la plupart des cas utiliser le même nombre de licences. Par exemple, si un utilisateur ouvre deux instances de Creo Elements/Direct, il utilisera deux licences et non pas une.

« **Ordinateur Désigné** » (**DC**) : Lorsque le nom du produit contient les termes « fixes », « verrouillé » ou « nœud verrouillé », ce produit dispose d'une licence qui lui permet uniquement d'être utilisé sur l'ordinateur sur lequel il est installé. Il est interdit de déplacer une licence Ordinateur Désigné d'un ordinateur à un autre en installant le produit concerné sur un appareil externe ou portable (par exemple, clé USB, NAS, Router, carte mémoire, périphérique USB, disque dur externe) ou par tout autre moyen.

« **Serveur Désigné** » (**DS**) : Chaque produit Serveur Désigné peut uniquement être utilisé sur le serveur informatique désigné par le Client en lien avec l'installation initiale du produit, qui comprend une seule instance de l'application produit installée concernée. Si un serveur informatique est partitionné d'une manière ou d'une autre (physiquement, logiquement ou autrement), la référence, dans la phrase précédente, au « serveur informatique » désignera chaque partition de ce serveur. Le produit Serveur Désigné pourra uniquement être utilisé sur une de ces partitions.

« **Par Instance** » (**PI**) : En ce qui concerne les produits fournis en licence Par Instance, il convient de posséder une licence pour chaque instance du système auquel le produit concerné se connecte. Par exemple, si un adaptateur disposant d'une licence Par Instance permet à Windchill de se connecter à un système PGI et à un système GRC, il conviendra de posséder deux licences pour cet adaptateur.

« **Utilisateur Enregistré** » (**RU**) : Les produits Utilisateurs Enregistrés peuvent uniquement être utilisés par une seule personne, peu importe la fréquence d'utilisation de la licence par cette personne. Chaque utilisateur doit disposer d'une licence, qu'il accède au Produit sous Licence directement ou par le biais d'une application intermédiaire. Il est interdit de partager des mots de passe ou des identifiants de compte, sauf spécification contraire de la base d'autorisation du produit concerné. Le Client pourra occasionnellement ajouter et/ou substituer de nouveaux Utilisateurs Enregistrés, tant que le nombre cumulé d'Utilisateurs Enregistrés ne dépasse à aucun moment le nombre de licences en vigueur à ce moment, pour le produit concerné. Si une personne qui était auparavant un Utilisateur Enregistré regagne ce statut, elle devra payer de nouveaux frais de licence à PTC, au tarif appliqué par PTC à ce moment-là, sauf si la base d'autorisation du produit concerné spécifie le contraire.



« **Démos et Tests** » : Les produits disposant d'une licence « démos et tests » ou de « non-production » (ou répondant à une désignation similaire) ne pourront pas être utilisés dans un environnement de production.

Packages (P) : La base d'autorisation pour chaque élément d'un package produit PTC sera la même que si le composant était soumis sous licence de manière indépendante. Cependant, les composants de chaque package pourront uniquement être utilisés avec l'élément de base du package. Par exemple, les Licences d'Utilisateurs Enregistrés Windchill PDMLink et Windchill ProjectLink qui sont jointes à un Package Creo Enterprise XE font l'objet d'une Licence Utilisateur Enregistré et doivent être assignées à un seul utilisateur Creo.

Bundles (B) : Chaque Bundle PTC contient plusieurs Produits sous Licence PTC et la base d'autorisation de ces Produits sous Licence peut varier entre les différents Produits sous Licence inclus dans le Bundle.

RESTRICTIONS DE LICENCE COMMUNES A PLUSIEURS PRODUITS

Abonnements. Un « Abonnement » est un type de Licence sur site qui inclut une Licence pour la durée spécifiée dans le nom du produit, dans le Devis, dans le contrat de commande ou dans tout autre document de commande, et/ou dans la facture. Cette Licence concerne également les Services de Support fournis pendant la Durée d'application de la Licence, sans frais supplémentaire.

Licences Perpétuelles. PTC ne prévoit pas de modèle de licences perpétuelles pour la plupart de ses produits. Toutefois, lorsque PTC vend des licences perpétuelles et que le produit concerné comprend des éléments fournis par PTC en mode hébergé ou SaaS (par exemple, Creo AR Design Share), PTC pourra à tout moment cesser de fournir ces éléments hébergés.

Technologies de Virtualisation. Même si, dans certains cas, il peut être possible de contourner les mécanismes de contrôle des licences utilisés par PTC pour faire appliquer les systèmes de licence susmentionnés, grâce à des technologies de virtualisation, ou de contourner les objectifs de ces systèmes de licences, cette pratique est contraire aux dispositions du Contrat de Licence conclu entre le Client et PTC. Sans limiter ce qui précède, les Clients ne sont pas autorisés à installer ou utiliser des licences Ordinateur Désigné (parfois également appelées « licences à nœuds verrouillés ») sur ou via des technologies de virtualisation.

Mises à Niveau. En ce qui concerne les logiciels PTC fournis sous licence en tant que mises à niveau d'une version précédente, le Client devra d'abord disposer d'une licence pour le logiciel identifié par PTC comme étant éligible à bénéficier de la mise à niveau. Il devra en outre être actif, pour les Services de Support et pour ce logiciel, au moment où le Client achète la mise à niveau concernée. Après installation de la mise à niveau, le logiciel sous licence fourni en tant que mise à niveau viendra remplacer et/ou compléter le produit qui était éligible à la mise à niveau, et le Client ne pourra plus utiliser le logiciel d'origine éligible à cette mise à niveau.

Outils d'Interopérabilité/Boîtes à Outils. Les outils d'interopérabilité de PTC (par exemple, Pro/TOOLKIT, ou J-Link, Pro/Web.Link et les interfaces de programmation d'applications) sont uniquement fournis dans le but de permettre au Client (lui-même ou avec l'aide d'un tiers) de faire interagir les Produits sous Licence avec les autres programmes et les autres systèmes informatiques du Client. Le Client devra s'abstenir de distribuer à des tiers l'ensemble ou une partie des outils d'interopérabilité et d'utiliser ces outils dans le but de développer une intégration de la distribution pour des tiers.

Batching. En ce qui concerne les types de licences basés sur le nombre d'utilisateurs (par exemple, Utilisateur Enregistré, Utilisateur Simultané, etc.), une Licence est requise pour chaque individu qui accède aux Produits sous Licence concernés, à leurs fonctionnalités ou à leurs données, que ce soit directement, via un portail web ou en accédant autrement, de manière indirecte, aux Produits sous Licence, à leurs fonctionnalités ou à leurs données. Il est interdit d'utiliser des identifiants génériques ou de les partager.

Licences d'Utilisation en Télétravail/Licences d'Activation des Licences Portables. Si la licence du Client est réservée au « télétravail », cette licence est uniquement destinée à être utilisée au domicile de l'employé ou du sous-traitant du Client, qui devra être l'utilisateur principal d'une autre licence indépendante et non destinée au télétravail pour le même produit. Vous trouverez plus d'informations concernant les autorisations et les restrictions liées à l'utilisation en télétravail sur : <http://www.ptc.com/legal-agreements/support-documents>.



RESTRICTIONS GEOGRAPHIQUES CONCERNANT L'INSTALLATION ET/OU L'UTILISATION DES PRODUITS PTC

Restriction concernant le Site d'Installation. Sauf en ce qui concerne les licences « Globales » (conformément à ce qui est spécifié dans le nom du produit), tous les produits PTC sont concernés par des restrictions qui limitent leur installation au pays d'achat (mentionné dans le Contrat de Licence en tant que « Pays Désigné »). Lorsque le Client désire changer de pays d'installation, le Client doit le notifier à PTC et, lorsque le prix annoncé pour les licences concernées est plus élevé dans le nouveau pays d'installation proposé, le Client devra payer une majoration basée sur la différence de prix.

Restrictions concernant la Localisation de l'Utilisateur (Produits Utilisateurs Simultanés). A l'exception des licences « Globales » ou Globales Restreintes », les produits PTC fournis sous une licence Utilisateurs Simultanés peuvent uniquement être utilisés par des personnes physiquement présentes dans le pays où le produit est installé, et tous les éléments logiciels envoyés en tant que parties de ce produit (par exemple, code client et serveur de licence) pourront uniquement être installés dans le Pays Désigné. Néanmoins, lorsqu'une personne qui réside habituellement dans le pays concerné voyage à l'étranger, cette personne est autorisée à « emprunter » la licence pendant une durée limitée (deux semaines, pour la plupart des produits). Pendant cette période, la licence n'est pas disponible sur le réseau du Client. Les utilisateurs qui ne sont pas des employés du Client peuvent uniquement utiliser des produits PTC disposant d'une licence Utilisateur Simultané lorsqu'ils sont physiquement présents sur un site du Client. **LES RESTRICTIONS MENTIONNEES DANS CE PARAGRAPHE S'APPLIQUENT UNIQUEMENT AUX PRODUITS UTILISATEUR SIMULTANE ET NON AUX PRODUITS PTC CONCERNES PAR UN AUTRE TYPE DE LICENCE.**

Licences Globales/Globales Restreintes.

Licences Globales. Une Licence « Globale » permet au Client d'installer, d'exploiter et d'utiliser le Produit sous Licence concerné sur n'importe quel site du Client dans le monde entier, nonobstant toute restriction prévue par le Contrat de Licence en lien avec la limitation de l'utilisation des Produits sous Licence dans le pays d'installation et en se conformant à toutes les lois et à toutes les réglementations applicables en matière d'exportation.

Licences Globales Restreintes. Une Licence « Globale Restreinte » permet au Client d'installer, d'exploiter et d'utiliser le Produit sous Licence concerné sur n'importe quel site du Client situé dans le Pays Désigné et/ou dans un Pays Autorisé, nonobstant toute restriction prévue par le Contrat de Licence en lien avec la limitation de l'utilisation des Produits sous Licence dans le pays d'installation. Les « Pays Autorisés » comprennent la Chine, l'Inde, la Russie, la République Tchèque, la Pologne, la Hongrie, la Malaisie, l'Afrique du Sud, Israël, le Mexique, le Brésil, l'Argentine et la Roumanie.

TABLEAU DES BASES D'AUTORISATION

Nom du Produit sous Licence	Base d'Autorisation	Nom du Produit sous Licence	Base d'Autorisation
Famille des Produits Creo (sauf indication contraire)	Utilisateur Simultané	Famille des Produits Creo Elements/Direct (sauf indication contraire)	Utilisateur Simultané
Extensions Creo	Utilisateur Simultané ou Ordinateur Désigné (indiqué par son numéro de référence)	Edition Personnelle de Modélisation Creo Elements/Direct	Utilisateur Enregistré (néanmoins, une fois ce Produit sous Licence assigné à un Utilisateur Enregistré, la Licence ne pourra pas être réassignée à un autre utilisateur, même si l'Utilisateur Enregistré n'est plus employé par le Client)

Nom du Produit sous Licence	Base d'Autorisation
Boite à Outils de Programmation des Applications Creo	Utilisateur Enregistré
Creo View	Utilisateur Enregistré ou Utilisateur Simultané
Adaptateurs Creo View	Serveur Désigné ou Utilisateur Enregistré
Boite à Outils Creo View	Par Instance

Nom du Produit sous Licence	Base d'Autorisation
Creo CADDs	Utilisateur Simultané
Creo View Express	Voir le commentaire (1) ci-dessous
Creo Illustrate	Utilisateur Simultané, sauf si le nom du produit comprend les termes suivants : (i) « Verrouillé », auquel cas il s'agira d'une licence Ordinateur Désigné, (ii) « Utilisateur Enregistré », auquel cas il s'agira d'une licence Utilisateur Enregistré, ou « Extension », auquel cas il s'agit d'une Licence Verrouillée.
SD/Fast	Ordinateur Désigné

(1) Creo View Express : PTC propose gratuitement Creo View Express, qui peut être téléchargé sur www.ptc.com. Nonobstant toute disposition contraire prévue par le Contrat de Licence, le Client pourra intégrer Creo View Express aux produits que le Client met à la disposition de sa propre clientèle, en distribuant ainsi Creo View Express à ces clients.